

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 24 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Trapenard, et Mmes Delecroix, Martin et Tartière

Excusés : Mmes Pétard et Senant

Pouvoir : Mme Pétard à Mme Tartière

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 17/02/2017

Date d'affichage : 28/02/2017

M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation, à l'Assemblée, d'ajouter, à la demande de M. Claisse, le point suivant à l'ordre du jour : sondage sur les réseaux mobiles et Internet.

- Projet de restructuration du groupe scolaire

M. Deschamps indique que, sous l'impulsion de l'Inspection d'Académie, le projet de restructuration du groupe scolaire, déjà évoqué en 2015, est de nouveau à l'ordre du jour.

En effet, dans le cadre de la convention triennale signée entre l'association des Maires et l'Éducation Nationale, un diagnostic sur les territoires fragilisés a été réalisé : sans surprise, l'école de Lalizolle est concernée.

Plusieurs scénarii ont alors été envisagés :

- le système actuel qui n'apporte pas l'enseignement pédagogique espéré pour les tout-petits
- le système de la commune de Servant qui va de la petite section au CM2 avec une ATSEM à temps plein et deux professeurs d'école mais qui est, selon l'Inspecteur, un système devenu archaïque
- le projet proposé, soit la création d'une véritable école maternelle et la prise en charge des CM2 par l'école de Bellenaves pour suivre les nouveaux cycles scolaires
- le regroupement avec l'école d'Echassières qui accueillerait, elle aussi, les élèves de CM2 en provenance de l'école de Lalizolle

Mais ce dernier scénario n'offrirait pas les mêmes garanties que celles avec l'école de Bellenaves dans le comptage des effectifs et présenterait un inconvénient pour les parents ayant déjà un ou plusieurs collégiens sur cette même commune (dispersion des enfants). De plus, dans cette hypothèse, les élèves devraient être transférés, une première fois, du CM1 de Lalizolle au CM2 d'Echassières, et ensuite, du CM2 d'Echassières au collège de Bellenaves.

C'est pourquoi, le regroupement avec Bellenaves, vivement encouragé par l'Inspection d'Académie,

semble être l'idéal, d'autant qu'un certain nombre de points ont pu être réglés :

- les transports scolaires ne présenteront, cette année, aucun problème puisqu'ils se feront directement à partir du bourg de Lalizolle et de Boënat, et à l'avenir, l'engagement a été pris d'éviter le temps d'attente entre les navettes, sur la place St James à Ebreuil
- les frais de fonctionnement seront intégralement pris en charge par la commune de Bellenaves
- la confirmation par l'Inspectrice d'Académie que les élèves, en provenance de Lalizolle, et scolarisés à l'école de Bellenaves grâce à un système de dérogation du Maire, seront comptabilisés dans les effectifs de Lalizolle

Seul le problème de l'accueil des 2 ans ne peut être résolu mais, comme dans toutes les autres communes, les crèches et les assistantes maternelles sont là pour assurer ce service. Mme Delecroix rappelle, par ailleurs, que la commune n'a pas les moyens d'investir pour faire évoluer le Jardin d'Enfants en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), seule structure aujourd'hui reconnue pour bénéficier d'aides.

Après l'étude de tous ces aspects, une réunion conviant l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, son assistante, les Maires des communes concernées, les directeurs des deux écoles, les deux DDEN et les parents d'élèves, s'est tenue le 11 février dernier. Celle-ci s'est avérée être plus constructive qu'il y a deux ans.

La projection des effectifs jusqu'en 2019 et la comparaison de ces résultats entre le fonctionnement actuel et le projet de restructuration démontrent, qu'avec ce dernier, l'école serait moins fragile (35 élèves contre 25 à la rentrée 2019 en tenant compte des élèves de CM2 de Lalizolle à Bellenaves).

Mme Delecroix confirme que l'Inspection d'Académie ne cèdera malheureusement pas face au départ des CM2 mais que ce projet est pédagogiquement plus intéressant et plus solide.

M. le Maire rappelle qu'une dizaine d'élèves ont été scolarisés ailleurs car la commune de Lalizolle ne possédait pas d'école maternelle.

Suite à la lettre transmise par les parents pour demander un regroupement avec Echassières, M. Deschamps répond que, dans ce cas, les CM2 scolarisés là-bas ne seront pas comptés dans les effectifs de Lalizolle et que ceux en provenance notamment de Chouvigny auront tous tendance à se diriger vers Ebreuil.

Un projet de convention, permettant d'encadrer l'ensemble des dispositions précédemment évoquées, est lu à l'Assemblée. Celle-ci sera signée entre le Maire de Lalizolle et le Maire de Bellenaves.

Vote : la majorité du Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention (8 pour et 2 abstentions).

M. Deschamps récapitule le projet de restructuration proposé : création de deux niveaux supplémentaires (petite et moyenne sections), mise à disposition d'une ATSEM à temps plein aux deux professeurs d'école et scolarisation des élèves de CM2 à l'école de Bellenaves dans le cadre des nouveaux cycles.

Mme Delecroix précise que c'est un projet qui a demandé beaucoup de réflexion et qui concernait déjà la municipalité précédente.

Vote : la majorité du Conseil Municipal accepte la mise en place de ce nouveau groupe scolaire (8 pour et 2 abstentions).

- Spectacle pour le groupe scolaire

M. Deschamps fait part de la proposition de Mme Pottiez, Directrice du Jardin d'Enfants, concernant la

programmation d'un spectacle de rapaces. Elle souhaite en faire profiter l'ensemble du groupe scolaire en faisant venir, sur place, les intervenants.

Il précise toutefois que, ne s'agissant pas de la sortie pédagogique prévue pour les élèves de primaire, la coopérative scolaire ne participera pas au financement de cette animation.

Il propose alors de faire prendre en charge par la commune la totalité des frais correspondants, soit un coût de 250 €.

Vote : le Conseil Municipal accepte à la majorité (8 pour et 1 abstention).

Mme Delecroix indique que, lors de la réunion du Conseil d'Ecole du 17 février, le manque d'éveil culturel a été évoqué. Celui-ci proviendrait d'un manque de moyens et de la distance par rapport aux établissements culturels. M. Jacquart soumet l'idée de se rapprocher des services de la Communauté de Communes.

Départ de Mme Martin.

- Vote du compte administratif 2016 – Budget Commune

● section de fonctionnement

- dépenses : 358 756,91
- recettes : 436 948,31

Soit un excédent de 78 191,40 €

● section d'investissement

- dépenses : 121 224,64
- recettes : 64 171,92

Soit un déficit de 57 052,72 €
et un déficit des restes à réaliser de 84 501,11 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Communal (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote du compte administratif 2016 – Budget Commerces

● section de fonctionnement

- dépenses : 16 840,16
- recettes : 20 388,86

Soit un excédent de 3 548,70 €

● section d'investissement

- dépenses : 6 400,00
- recettes : 2 266,00

Soit un déficit de 4 134,00 €

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget Commerces (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote des comptes de gestion 2016

M. le Maire présente les chiffres des comptes de gestion 2016 de chacun des budgets du Comptable. Ceux-ci sont identiques à ceux des comptes administratifs précédemment votés.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des comptes de gestion de l'année 2016.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2016, d'un excédent de fonctionnement reporté de 47 853,25 € et d'un excédent d'investissement reporté de 193 399,12 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- la somme de 126 044,65 € au compte 1068
- la somme de 136 346,40 € au compte 001

Le fonds de roulement comptable du budget communal passant ainsi de + 241 252,37 € au 31/12/2015 à + 262 391,05 € au 31/12/2016, et le fonds de roulement réel de

+ 244 841,37 € au 31/12/2015 à + 177 889,94 € au 31/12/2016.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2016, d'un excédent de fonctionnement reporté de 65 300,28 et d'un déficit d'investissement reporté de 63 225,28 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- la somme de 68 848,98 € au compte 1068
- la somme de - 67 359,28 € au compte 001

Le fonds de roulement comptable du budget des commerces passant ainsi de + 2 075,00 € au 31/12/2015 à + 1 489,70 € au 31/12/2016, et le fonds de roulement réel de + 4 273 € au 31/12/2015 à + 1 489,70 € au 31/12/2016.

M. Deschamps ajoute, qu'en résumé, le fonds de roulement réel consolidé en fin d'exercice 2016 atteint 179 379,64 €.

- Reprise de l'épicerie multi services

Suite à l'audition de M. Arnaud Perrin, préalablement au Conseil Municipal, un débat est ouvert sur sa candidature à la reprise de l'épicerie multi services.

La majorité des conseillers semblent être convaincus par son projet, notamment par les tournées qu'il réaliserait en dehors des heures d'ouverture du magasin. L'idée de diversifier son activité en proposant entre autres, un dépôt de tabac, des pizzas à emporter ou encore la vente de boissons à consommer sur place, ... pourrait l'aider à développer ce commerce.

D'autres sont plus réservés sur la solidité de son projet. M. Jacquart indique notamment avoir reçu M. Perrin dans le cadre de ses fonctions professionnelles et, qu'à cette occasion, le projet qu'il a pu présenter était quelque peu différent de celui exposé au Conseil Municipal. Par exemple, la question d'un point de vente fixe était, pour lui, initialement, très secondaire. M. Jacquart explique, par conséquent, avoir des doutes sur la véracité des contacts qu'il a pris avec les producteurs locaux et s'interroge sur les marges qu'il peut faire sur ces produits et, in fine, sur la réalisation d'un Chiffre d'Affaires lui permettant de vivre, lui et sa famille.

M. Claisse estime, quant à lui, que la charge de travail que va représenter l'ensemble des services qu'il veut proposer semble trop importante pour une seule et même personne. Paradoxalement, vivre en couple sur cette activité, comme il pourrait l'envisager sur le plus long terme, semblerait risqué par rapport à la rentabilité qu'il est raisonnablement permis d'espérer.

M. Deschamps précise que M. Perrin a fourni un certain nombre de garanties financières lui permettant d'assurer un fonds de roulement tout à fait suffisant pour démarrer son activité. Selon lui, aucun autre candidat n'a présenté de projet aussi sérieux depuis 1 an.

Il est alors proposé de retenir sa candidature en lui proposant un bail précaire d'un an permettant de faire le point avant d'envisager un bail commercial.

Vote : le Conseil Municipal décide, à la majorité, de retenir la candidature de M. Perrin pour la reprise de l'épicerie au 15 mars 2017 : 7 pour et 2 contre (dont M. Claisse).

M. le Maire souhaite que l'état des lieux soit réalisé de manière très rigoureuse.

Départ de Mme Tartière.

- Liquidation du restaurant communal

M. Deschamps indique que la SAS Roumeau a officiellement été mise en liquidation le 31 janvier dernier (cf. séance du 13 janvier 2017). Il précise, par conséquent, avoir demandé au liquidateur d'accélérer la procédure afin que la commune puisse retrouver un gérant rapidement. Il ajoute avoir déjà

demandé à d'autres communes de lui fournir le CV de candidats qui n'ont pas été retenus pour leur commerce.

- Voirie

M. Desplanches désire revenir sur le problème du passage des grumiers sur les voies communales (cf. séance du 16 décembre 2016). Il n'est pas acceptable, pour lui, que ces engins viennent abîmer la voirie dont la commune assure l'entretien. C'est pourquoi, suite aux recherches qu'il a effectuées, M. Desplanches souhaiterait que le Maire limite la circulation sur les voies qui ne seraient pas adaptées à supporter de tels passages : « *suivant les articles L.2213-4 du CGCT et D.161-10 du Code rural et de la pêche maritime, le Maire peut, d'une manière temporaire ou permanente, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre la résistance et la largeur de la chaussée ou des ouvrages d'art [...]* ».

M. Deschamps indique alors que Mrs Desplanches et Claisse établissent un projet d'arrêté qui sera soumis aux services de la DDT pour s'assurer de sa légalité.

- PLUi

M. Deschamps fait part, à l'Assemblée, du projet de délibération présentée par la Communauté de Communes pour le rejet de l'instauration du PLUi sur le territoire intercommunal.

En effet, la situation des communes en termes de planification est actuellement très différente au sein de la nouvelle Communauté de Communes : 13 communes ont un PLU, 15 communes ont une carte communale, 2 communes ont un POS et 31 communes n'ont pas de documents d'urbanisme (7 documents sont en cours d'élaboration).

Il est donc préférable, selon elle, d'accompagner l'ensemble des communes vers la réalisation de leur propre document d'urbanisme plutôt que d'imposer une vision communautaire de l'urbanisme. Il apparaît difficile d'envisager le transfert de la compétence PLUi et la réalisation d'un PLU intercommunal alors que de nombreuses communes ne se sont pas encore confrontées à l'exercice de réalisation d'un document d'urbanisme communal.

Vote : la majorité des membres présents approuve le rejet de ce PLUi au sein de la Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limage (6 pour et 1 contre).

- Appel d'offres maintenance

Des demandes de devis ont été faites afin de revoir l'ensemble des contrats de maintenance que la commune doit souscrire pour le contrôle de la salle polyvalente et du gîte. Des offres très intéressantes et permettant de réaliser d'importantes économies ont été reçues. La société Alpes Contrôle étant la plus compétitive, elle réalisera désormais l'ensemble des prestations. Elle commencera cette année avec le contrôle des installations électriques et de gaz de la salle polyvalente.

- Impayés

M. Deschamps explique avoir récemment pris connaissance de l'état des impayés de la commune. Il en ressort que la cantine et l'assainissement reviennent le plus souvent. C'est pourquoi une procédure de saisies CAF et employeur ont été lancées avec le Trésor Public pour tenter d'en liquider une grande partie.

Il revient également sur les impayés d'un locataire dont l'action en justice est actuellement en cours.

- Sondage sur les réseaux mobile et Internet

M. Claisse fait part des premiers résultats de l'enquête réalisée auprès de la population :

- 36 personnes y ont répondu
- 20 ne sont pas satisfaits de leur réseau téléphonique
- 18 ne sont pas satisfaits de leur débit Internet

Il précise qu'une grande majorité de ces réponses proviennent des habitants de Boënat. Or, M. Claisse rappelle que le hameau n'avait malheureusement pas pu être pris en compte lors des mesures effectuées en décembre dernier avec les services du Conseil Départemental et de la Préfecture (*cf. séance du 13 janvier 2017*).

Les résultats de ce sondage seront tout de même communiqués à la Préfecture par le biais de la plateforme France Mobile.

Départ de Mme Delecroix

- Questions diverses

> *signalisation dans le bourg*

M. Desplanches signale que la peinture du dos d'âne situé dans la Rue du Stade est de moins en moins visible. Il indique que plusieurs communes françaises ont récemment été condamnées suite à des accidents créés par la mauvaise visibilité du ralentisseur.

Il ajoute également que l'installation d'un miroir au carrefour de la Route de Boënat serait utile pour voir les véhicules descendre.

> *boîte à livres*

M. Desplanches souhaiterait qu'une boîte à livres soit installée sur la commune, comme c'est déjà le cas ailleurs, afin que des livres soient mis continuellement à disposition.

> *pêche 2017*

M. Claisse indique que l'ouverture de la pêche à l'étang de Duème aura lieu cette année le 19 mars aux mêmes tarifs que l'an passé. Elle fermera ensuite le 22 octobre.